



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Université de Toulouse

Question orale n° 888

## Texte de la question

M. Sébastien Nadot appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, sur l'université de Toulouse, la recherche et l'innovation. Regroupant plus de 105 000 étudiants dont 4 500 doctorants, environ 17 000 personnels, 145 laboratoires de recherche, l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées représente un potentiel majeur dans le paysage national de la recherche et de l'enseignement supérieur. Répartie sur 8 départements et 13 villes, l'Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées compte 7 Labex, 8 écoles universitaires de recherche, le 3IA ANITI, 2 IDEFI, le projet PIA 3 Territoire d'innovation pédagogique « ACORDA », un nouveau cursus universitaire *Aspie friendly*, 2 Equipex, Toulouse *white biotechnology*, 3 infrastructures nationales en biologie et santé, une SATT, un institut de recherche technologique. En dix ans, l'université de Toulouse a comptabilisé un Prix Nobel, deux professeurs au Collège de France, 53 médaillés du CNRS (11 d'argent, 22 de bronze, 20 de cristal), 69 ERC, 83 IUF, 27 membres élus des académies (sciences, médecine et technologie), et une concentration de *highly cited researchers* très importante. L'université de Toulouse est également le cœur d'un réseau de grands établissements nationaux et grandes écoles implantés à proximité : CNES, École nationale d'aviation civile, Météo France, ONERA, SUPAERO, INRAE, CNRS, CERFACS, CEA, INSERM, Observatoire Midi-Pyrénées, CHU, Oncopole, école vétérinaire, INP, INSA, École nationale supérieure d'agronomie de Toulouse (ENSAT), IMT Mines d'Albi, ENI Tarbes... Le site universitaire toulousain a perdu le label et les financements « IDEX » dont il avait disposé entre 2013 et 2016. Cette absence de label de reconnaissance constitue d'ailleurs certainement une anomalie dans le paysage national, au regard des forces académiques présentes à Toulouse. Cependant, en dépit de cette situation, la communauté scientifique toulousaine est extrêmement dynamique, multipliant les collaborations avec les partenaires industriels, PME et *start-up* pour construire les projets scientifiques de demain. Le projet ANITI *Artificial and natural intelligence Toulouse institute* porté par l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées augure par exemple de ces dynamiques collectives fortes, en synergie avec de nombreux partenaires industriels. ANITI rassemble recherches, applications et formations en intelligence artificielle dans les domaines du transport, de l'environnement et de la santé, avec déjà plus de 200 chercheurs issus de 33 laboratoires de recherche et une trentaine d'entreprises, dont notamment Airbus, Aérospatiale Valley, Thales, Continental, Renault, Pierre Fabre, Biogemma, Syngenta, Atos, IOT Valley ou Linagora... Jugée nécessaire, la loi de programmation pluriannuelle est très attendue à Toulouse. Elle suscite néanmoins de nombreuses inquiétudes. La communauté scientifique toulousaine se demande si l'université de Toulouse saura être reconnue comme elle est, c'est-à-dire une grande université de recherche, pour disposer de marges de financement suffisantes afin de lui permettre de développer une politique scientifique d'envergure et d'avoir un rayonnement international. L'enjeu n'est pas seulement de favoriser l'attractivité européenne et internationale de l'université toulousaine, mais aussi, parce qu'elle contribue déjà de manière significative au dynamisme économique régional, d'en faire un acteur économique majeur dans les prochaines années. Il souhaiterait donc connaître ses intentions sur ce sujet.

## Texte de la réponse

## UNIVERSITÉ DE TOULOUSE

**M. le président.** La parole est à M. Sébastien Nadot, pour exposer sa question, n° 888, relative à l'université de Toulouse.

**M. Sébastien Nadot.** Tout d'abord, je souhaitais vous adresser mes meilleurs vœux, madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, en particulier dans la perspective de l'examen de la loi de programmation pluriannuelle de la recherche.

Ma question porte sur la communauté de chercheuses et de chercheurs de Toulouse, notamment ceux de l'université.

L'université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées, répartie sur huit départements et treize villes, regroupe plus de 105 000 étudiants dont 4 500 doctorants, environ 17 000 personnels et 145 laboratoires de recherche.

L'université de Toulouse représente un potentiel majeur dans le paysage national de la recherche, au cœur d'un ensemble de grands établissements nationaux implantés à proximité : le Centre national d'études spatiales – CNES –, l'École nationale d'aviation civile – ENAC –, Météo France, L'Office national d'études et de recherches aérospatiales – ONERA –, l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace – ISAE-SUPAERO –, l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement – INRAE –, le Centre national de la recherche scientifique – CNRS –, le Centre européen de recherche et de formation avancée en calcul scientifique – CERFACS –, le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives – CEA –, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale – INSERM –, l'Observatoire Midi-Pyrénées, le Centre hospitalier universitaire – CHU –, l'Oncopole, l'École vétérinaire, l'Institut national polytechnique – INP –, l'Institut national des sciences appliquées – INSA –, l'École nationale supérieure d'agronomie de Toulouse, l'École nationale supérieure des Mines d'Albi-Carmaux, l'École nationale d'ingénieurs de Tarbes – ENI –, Toulouse White Biotechnology – TWB –, trois infrastructures nationales en biologie et santé, une société d'accélération de transfert technologique et un institut de recherche technologique. J'en ai certainement oublié.

Le site universitaire toulousain a perdu le label et les financements du programme initiatives d'excellence, dit IDEX, dont il avait disposé entre 2013 et 2016. Cette absence de label de reconnaissance constitue une anomalie dans le paysage national au regard des forces académiques présentes à Toulouse.

En dépit de cette situation, la communauté scientifique toulousaine, extrêmement dynamique, a multiplié les collaborations avec les partenaires industriels, PME et start-up, afin de construire les projets scientifiques du futur. Citons le projet Artificial and Natural Intelligence Toulouse Institute – ANITI –, soutenu par l'université de Toulouse, qui augure une dynamique collective forte, en synergie avec de nombreux partenaires industriels.

ANITI rassemble recherches, applications et formations en intelligence artificielle dans les domaines du transport, de l'environnement et de la santé, avec déjà près de quarante laboratoires de recherche et une trentaine d'entreprises, dont Airbus, Aerospace Valley, Thales, Continental, Renault, Pierre Fabre, Biogemma, Syngenta, Atos, IoT Valley.

Jugée nécessaire, la loi de programmation pluriannuelle est très attendue à Toulouse. Elle suscite néanmoins de nombreuses inquiétudes. La communauté scientifique toulousaine se demande si l'université de Toulouse saura être reconnue comme ce qu'elle est, c'est-à-dire une grande université de recherche, disposant d'une marge de financement suffisante pour lui permettre de développer une politique scientifique d'envergure et d'avoir un rayonnement international.

L'enjeu n'est pas seulement de favoriser l'attractivité européenne et internationale de l'université toulousaine, mais aussi de faire de celle-ci, d'ici quelques années, un acteur économique majeur, alors qu'elle contribue déjà de manière significative au dynamisme économique de la région.

Comment voyez-vous le positionnement de cette université dans la prochaine loi de programmation

pluriannuelle de la recherche ?

**M. le président.** La parole est à Mme la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

**Mme Frédérique Vidal**, *ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation*. L'université fédérale de Toulouse est au cœur de l'un des sites universitaires les plus dynamiques de notre pays. Elle rassemble trente et un établissements d'enseignement supérieur et de recherche, quatre universités, un institut national universitaire, dix-huit écoles d'ingénieurs ou écoles spécialisées, un centre hospitalier universitaire, sept organismes de recherche et 143 laboratoires. Elle dispense plus d'un millier de formations différentes et elle est bien implantée dans le tissu économique régional.

Malgré ses atouts indéniables, elle n'a pas obtenu le label IDEX pour le projet UNITI, qu'elle avait élaboré entre 2016 et 2018. Rappelons que ce label, élaboré par le secrétariat, placé auprès du Premier ministre, qui pilote le programme des investissements d'avenir – PIA –, est délivré par un jury international.

Ce n'est ni la qualité des formations ni celle de la recherche pratiquée au sein de l'université qui a justifié la décision du jury. La vocation du label IDEX est de faire émerger des établissements souhaitant se donner les moyens d'un rayonnement international comparable à celui des meilleures universités mondiales. Cette démarche nécessite une réflexion spécifique sur l'organisation et la gouvernance des établissements.

Le projet UNITI ne permettait pas d'apporter au jury des garanties suffisantes s'agissant de l'adhésion de l'ensemble des acteurs, ce qui a justifié la décision prise. Chacun se souvient des difficultés traversées à l'époque par l'université Toulouse II qui s'est éloignée de l'ambition initiale de l'université fédérale et ne parvenait plus à réunir son conseil d'administration. Ces difficultés m'avaient conduite à prendre une mesure tout à fait exceptionnelle : la nomination d'un administrateur provisoire chargé d'organiser de nouvelles élections au sein de l'établissement.

Il n'empêche que le site de Toulouse a vocation à croître. Il a d'ailleurs été lauréat d'appels à projet pour les instituts interdisciplinaires d'intelligence artificielle – 3IA. Nous travaillons avec tous les acteurs pour retrouver une ambition commune à l'échelle du site.

La loi de programmation pluriannuelle de la recherche n'est pas destinée à soutenir une discipline ou un site en particulier. Elle doit permettre à chaque établissement de s'exprimer et de faire reconnaître ses qualités.

## Données clés

**Auteur :** [M. Sébastien Nadot](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (10<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 888

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur, recherche et innovation

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [31 décembre 2019](#)

**Réponse publiée le :** 8 janvier 2020, page 28

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [31 décembre 2019](#)